

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
DE LA GRAND-CROIX (42320)**

n° 12/2022

Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND-CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 -
Fax 04.77.73.41.20

L'An **deux mille vingt-deux, le 07 décembre à 20 heures 00**, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 22 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Etaient présents : Messieurs Luc FRANÇOIS, André JURINE – Mesdames Chrystelle COPPARONI, Véronique HENRY, Aurélie BERTHE (à partir de la question 10), Anaëlle BOBER, Valérie ARNAUD, Myriem BOUBDALLAH, Karine BRUYAS, Andrée DUTEL,

Etaient excusés : Messieurs Kahier ZENNAF et Pascal CALTAGIRONE, Madame Jocelyne LABOURE

Secrétaire : Véronique HENRY

Objet : Revalorisation valeur bons d'achats seniors

Lors du Conseil d'administration du 09 novembre 2015, il avait été acté la généralisation des bons d'achats en partenariat avec les commerçants de LA GRAND-CROIX pour l'action de fin d'année.

Les bénéficiaires étaient les habitants de la commune de 65 ans et plus.

Actuellement, la valeur de ces bons d'achats est de 25 euros (5 bons de 5 € chacun).

Il a été proposé une revalorisation de ces bons (passage à 30 euros). De plus, afin d'en assurer une gestion administrative et comptable plus aisée, il a été proposé de passer à 3 bons d'achats d'une valeur faciale de 10 € chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve :

- La revalorisation des bons d'achats à destination des seniors pour l'action de fin d'année à 30 €
- La répartition en 3 bons d'achats d'une valeur faciale de 10 € chacun.

Votes : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

LA GRAND-CROIX, le 8 décembre 2022

La secrétaire,
Véronique HENRY